

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 10/03/2022

Le 17 mars 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Gilles GARNIER (Pouvoir Brigitte KLEIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Marc PECHOUX), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Nicole DUGELAY.

OBJET : ECONOMIE – Parc d'activités de Montfray – Vente de foncier à l'entreprise AMIL KRAN

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, informe le Conseil qu'une délibération pour la vente du lot n°7c1 (8 000 m²) du parc d'activités de Montfray à Fareins à la société Morancé soudure, basée à Villefranche sur Saône, a été prise le 29 avril 2021 (N°2021C88). Cette société n'a pas pu signer la promesse de vente en raison du refus de ses partenaires financiers. Ce terrain a donc été remis à la vente.

M. Yves DUMOULIN indique que deux nouvelles entreprises sont intéressées par l'acquisition d'une partie du lot 7c1 sur le Parc d'activités de Montfray (tranche 1 et 2).

L'entreprise AMIL est intéressée par le lot 7c1.1 d'une surface de 5 000 m². L'entreprise AMIL située à la Gravière à Fareins a été créée en 2002 par M. François SETO. C'est une entreprise qui conçoit, fabrique et installe des ponts roulants dans toute la France. Sa clientèle est constituée d'entreprises industrielles.

AMIL réalise un chiffre d'affaires de 1 M€ avec un effectif de 7 personnes. Un poste de technicien est en cours de recrutement.

Les locaux actuels en location sont trop petits pour permettre le développement de l'entreprise et accueillir de nouveaux collaborateurs afin de créer un bureau d'étude et de renforcer le pôle commercial.

L'entreprise prévoit de construire un bâtiment de 1 400 m² avec une extension en perspective.

L'entreprise AMIL est intéressée par le Parc d'activités de Montfray en raison de la proximité de son lieu d'activités actuel. Elle a besoin d'un site qui permette la fabrication de ponts roulants de dimensions plus importantes. Elle souhaite également avoir un cadre de travail plus spacieux pour accueillir de nouveaux collaborateurs et augmenter son espace bureau.

La cession du terrain a été négociée au prix de 50 € HT /m², soit un montant total de 250 000 € HT.

L'avis des Domaines, rendu le 1^{er} mars 2021, est conforme à cette proposition.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 03/03/2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ABROGER** la délibération du 29 avril 2021 (N°2021C88) concernant la vente à la société MORANCE SOUDURE du lot 7c1 en raison de l'abandon de son projet sur le Parc d'activités de Montfray à Fareins pour raisons financières ;
- ✓ **D'APPROUVER** la vente au prix de 50 € HT/ m² du lot 7c1.1 d'une surface de 5 000 m² au prix global de 250 000 € HT, à l'entreprise AMIL ou à toute autre entité qui s'y substituerait ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au BZA 2022 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

21 MARS 2022

A Trévoux, le 17/03/2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220317-2021C22-DE

Affichage :

21 MARS 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

